



Politique concernant les visites de groupes libres (sans service d'animation)

Une visite dans les sentiers de CIME au mont Saint-Grégoire est une occasion unique de parcourir le milieu forestier pour atteindre un sommet qui offre un panorama exceptionnel sur la Montérégie. Il importe toutefois de rappeler que les propriétés de CIME, qui incluent le sommet, constituent une aire protégée et par ce fait, CIME doit veiller à préserver l'intégrité du milieu naturel. À plusieurs occasions, nous avons constaté que le comportement des visiteurs en groupes libres cause des dommages au milieu naturel : il contribue à l'érosion et au piétinement des plantes en bordure des sentiers et sur les sommets. Par ailleurs, certains groupes, par leurs cris et attitude sur les sentiers, perturbent la quiétude de la faune et des autres visiteurs.

C'est pourquoi, CIME s'est doté d'une politique visant à encadrer les visites de groupes libres (20 personnes ou plus). En tant que responsable d'un groupe, veuillez prendre connaissance de la politique qui suit et signer l'engagement à la page suivante.

Réservation, engagement et encadrement

- 1) Tout groupe doit obligatoirement réserver au moins 10 jours à l'avance. CIME se réserve le droit de refuser un groupe, en fonction de la capacité d'accueil de groupes (200 personnes par jour). De plus, la priorité est accordée aux activités éducatives (avec animation).
- 2) Le responsable du groupe s'engage à respecter la politique de groupe et doit retourner le formulaire signé à CIME afin que la réservation soit confirmée.
- 3) Le groupe doit fournir un accompagnateur par sous-groupe de 10 participants pour veiller au respect des règlements du site. Cet accompagnateur doit suivre et est responsable de son sous-groupe durant toute la visite.
- 4) En tout, temps, un accompagnateur doit précéder les groupes dans les sentiers et être présent au sommet à l'arrivée des premiers participants et ne quitter qu'après le départ de tous les participants.
- 5) Le responsable et les accompagnateurs doivent prendre connaissance des règlements de CIME et s'engager à les faire connaître et respecter par tous les participants.

Frais d'accès

Les frais d'accès, taxes incluses, sont de 5,50 \$ par adulte et de 2,75 \$ pour les enfants de 5 à 17 ans. Vous pouvez acquitter les frais d'accès sur place (argent comptant, interac ou chèque) ou nous pouvons émettre une facture, payable dans les 30 jours.

Page suivante

Règlements

- 1) Sur les sentiers, vous devez marcher en sous-groupes de 20 personnes ou moins.
- 2) Vous devez demeurer en tout temps sur les sentiers. Aucune marche hors sentier n'est tolérée, même en présence de boue ou d'eau. Chaussez-vous en conséquence.
- 3) Observez, à partir des sentiers, les fleurs, les plantes, les champignons, etc. Aucune cueillette d'éléments naturels n'est permise, et ceci inclut les roches.
- 4) Soyez discrets afin de ne pas effrayer les animaux, les oiseaux et de respecter la tranquillité des autres visiteurs.
- 5) Rapportez tous vos déchets; nous vous encourageons à recycler en utilisant, à votre retour, le module de gestion des déchets situé au départ des sentiers.

Engagement du responsable de groupe

Vous vous engagez à respecter toutes les règles mentionnées ci-dessus. En cas de non-respect de cette politique, CIME se réserve le droit d'expulser un groupe ou de refuser l'accès pour les visites subséquentes.

Veillez compléter le formulaire et le retourner par courriel à services@cimehautrichelieu.qc.ca

Organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Nom du responsable : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Date de la visite : _____ Horaire (de __ à __) : _____

Nombre de participants : _____ Âge ou niveau scolaire : _____

Nombre d'encadreur(s) : _____ Dînez-vous sur place? _____

Signature du responsable et date : _____

Nous confirmerons l'acceptation de votre réservation par courriel.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre précieuse contribution à la conservation du milieu naturel du mont Saint-Grégoire.